

LA PLACE DES ENJEUX FÉMINISTES DANS LES CONGRÈS DE SOLIDAIRES

Au fur et à mesure de sa construction, les enjeux féministes vont être de plus en plus développés dans les congrès de Solidaires, confirmant que nous sommes passées du volontarisme de quelques-unes à une prise en charge assumée collectivement nationalement. Quelques étapes...

2^e Congrès — Créteil (2001)

« Nous proposons de mettre en place une commission interprofessionnelle nationale visant à analyser la situation des femmes dans le travail et dans la société et leur place dans notre union syndicale... »

4^e Congrès — Saint-Jean-de-Monts (2008)

Inscription dans le préambule des statuts (vote à l'unanimité) : « Le syndicalisme s'inscrit dans une démarche féministe en agissant pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Les inégalités entre les sexes traversent l'ensemble de la société (travail, école, famille, vie publique), le souci de les combattre ne se limite pas au champ professionnel. Le syndicalisme, tel que nous le concevons, veut promouvoir l'adhésion, l'activité, la participation et l'engagement des femmes à toutes les tâches et tous les échelons du syndicalisme. »

Dans la résolution « Femmes : une égalité qui reste à conquérir », après avoir parlé des inégalités dans le monde du travail persistantes qui renvoient à l'organisation sociale marquée par la domination masculine, il est pointé la nécessité d'un travail interne pour repenser certaines pratiques quotidiennes, pour atteindre un taux de syndicalisation des femmes, un taux de candidates aux élections professionnelles et un taux de femmes responsables de structures syndicales similaires à celui existant au sein du champ concerné.

5^e Congrès — Villefranche-sur-Saône (2011)

Bilan d'activité de la commission femmes : la commission a réactualisé le « Guide des droits des femmes » et a publié un dépliant sur les

violences faites aux femmes. Globalement, la commission constate la difficulté pour que les femmes prennent toute leur place dans les différentes structures de Solidaires, à tous les niveaux.

6^e Congrès — Dunkerque (2014)

Pour la première fois, adoption d'une résolution à part entière « Égalité entre les femmes et les hommes : un enjeu syndical ». Elle touche à toutes les inégalités femmes-hommes, au travail, dans la société (positionnement sur le logement, la prostitution, l'immigration) les violences sexistes et sexuelles et pointe le caractère systémique des inégalités.

7^e Congrès — Saint-Brieuc (2017)

L'approche genrée est intégrée dans différentes thématiques, par exemple : le télétravail ne peut être utilisé comme moyen pour répondre à la prise en charge inégale femmes/hommes des tâches domestiques et familiales... La grève des femmes est affirmée.

8^e Congrès — Saint-Jean-de-Monts (2021)

Lecture d'une charte en ouverture du congrès pour un congrès inclusif, hors de toute oppression, qui vise notamment à prévenir tout comportement sexiste, ou violence sexuelle.

Dans le préambule des statuts de Solidaires, rajout validé à l'unanimité (après la phrase sur le respect de l'intégrité physique et mentale de chaque être humain qui est une valeur fondamentale du syndicalisme) : « À ce titre, les violences, agissements, agressions ou positions sexistes, racistes, lgbtphobes... n'ont leur place ni dans notre syndicalisme, ni dans la société ».

Éléments dans la résolution 2 adoptée : Notamment le positionnement pour la PMA pour toutes, et son remboursement à 100 %. De nombreuses revendications antiracistes et LGBTQi intègrent le revendicatif, en articulation notamment avec le revendicatif féministe.